

Procès-verbal de la séance du jeudi 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, Mme Maryse TEQUI, M. Damien WEISSE, Mme Stéphanie GRENARD, M. Stéphane ROUX, Mme BOZOVIC Ninoslava, M. MIRATON Didier, M. BOYER Christophe

Absent : M. JOULIE Frédéric

Pouvoir : M. LANGE Sébastien donne procuration à M. REILHES Claude

Secrétaire de séance : M. Claude REILHES

o o o

Ordre du jour :

- Approbation des PV du 07/10/2021 et du 25/11/2021
- Délibération pour déclaration du projet concernant KOUKANO
- Délibération : demande DETR pour le remplacement de la citerne incendie
- Délibération : demande DETR pour le remplacement de l'alarme incendie
- Délibération pour acceptation du Projet Fibre et de son marché public
- Enquête public Autoroute
- Questions diverses

Monsieur Le Maire présente les procès-verbaux de Conseil du 07/10/2021 et du 25/11/2021, ils sont adoptés par le conseil.

👉 **PROJET FIBRE ET DE SON MARCHE PUBLIC**

M. le Maire laisse la parole à M. MIRATON.

La commune avait pris un bureau d'étude qui devait s'occuper de tout le dossier concernant la fibre et aussi aider à la constitution du plan de financement.

Le responsable de l'entreprise a de gros soucis de santé ce qui a retardé le projet.

Nous avons contact avec son adjoint pour trouver une solution.

Il y a plusieurs options qui s'ouvrent à nous :

1. Un mandataire judiciaire qui pense que le projet de la commune est important, il peut retenir l'opération
2. Un mandataire social, le projet ne se fait pas.

Un administrateur doit statuer mais il n'est pas encore nommé, on doit attendre.

Le dossier est bien engagé l'adjoint a l'air professionnel.

De plus, le département a du retard dans le déploiement de la Fibre, ce qui nous arrange aussi.

👉 **DELIBERATION POUR DECLARATION DU PROJET CONCERNANT KOUKANO**

Le Domaine du Koukano est devenu, après des investissements structurels : parc aquatique comprenant 4 bassins avec terrasses de piscine de plus de 2000 m², création d'un snack, de 2 bars, d'une scène, piste de

danse, gradins, d'emplacements de camping pour campeurs traditionnels en tente, caravane ou camping mais aussi pour l'implantation d'hébergements touristiques tels que Mobiles homes, tentes lodge luxe et chalets spacieux avec climatisation,

Pour atteindre leurs objectifs, ils font également face à un problème majeur dû à la morphologie et à la topographie du terrain exposé ci-après qui les a empêchés de créer les emplacements camping initialement prévus.

Aujourd'hui, ils disposent de 107 emplacements réalisés ou en cours d'aménagement alors que le projet initial portait sur 196 emplacements à créer + 4 existants soit une exploitation prévue de 200 emplacements. Malheureusement 89 emplacements ne peuvent être réalisés du fait des contraintes du terrain sur la partie Sud-Est du domaine, ainsi que de celles liées à l'aménagement d'un camping 4 étoiles.

Le projet du PA modificatif prévoit de réaliser les 89 emplacements manquants sur la partie haute du site, répartis sur les 2 parcelles disponibles, de part et d'autre de l'entrée, avec un aménagement paysager permettant de boiser densément la partie supérieure du domaine, en plantant au minimum 2 arbres de haute tige par emplacement et ce sans tenir compte de la végétation moyenne et basse (soit, dans un premier temps, près d'une centaine d'arbres de haute tige).

Pour mémoire, il y a déjà plus de 120 arbres de haute tige, dont 80 sur la partie haute du terrain pour accompagner les 28 mobil-homes.

Les nouveaux modules d'habitations dites « légères » (mobil home, chalets, tentes lodge) seront en bois et préfabriqués en usine.

L'intervention sur site sera donc minime et non définitive.

L'objectif final étant de « noyer » les emplacements dans une végétation luxuriante, comme c'est déjà le cas sur la partie du domaine juste en dessous de la bergerie

On pourrait faire une modification du PLUi mais la procédure est trop longue.

Nous avons aussi la possibilité de faire une déclaration de projet en démontrant que c'est un vrai enjeu économique, écologique et touristique.

Si le conseil est d'accord, ce sera à la mairie de faire la déclaration.

M. le Maire demande l'avis du conseil.

- M. BOYER : si le projet reste dans l'état d'esprit d'une forêt, cela conviendra

- Mme BOZOVIC : la zone qui ne sera pas aménagée, restera naturelle et sera donc en harmonie avec le lac de Geignes.

Il faudrait que la Mairie fasse un écrit en montrant les intérêts pour la commune et pour Koukano

- M. MIRATON : Il faudrait demander l'avis aux voisins et des habitants

- M. ROUX : l'ancien projet était vers le lac mais là le projet est plus sur le devant du domaine.

Il faudrait voir pour la nuisance aux niveaux du bruit et du visuel.

Tous les conseillers sont dans l'idée qu'il faut respecter le visuel et l'impact sur l'environnement.

- M. Le Maire propose de prendre une délibération pour soutenir ce projet quand le dossier de PA modificatif sera complet

➤ **DELIBERATION : DEMANDE DETR POUR LE REMPLACEMENT DE LA CITERNE INCENDIE**

Monsieur le Maire expose :

À la suite du contrôle des poteaux et des bouches incendie par le Syndicat des Eaux de la Montagne Noire, qui nous a informé qu'au niveau du Bourg du village, la bouche incendie n'était plus active.

Ils ont constaté qu'il n'y avait pas d'eau et donc cela est un souci pour la prévention des risques incendie.

Nous devons donc faire installer soit :

- une bâche dit « retenue d'eau »
- une citerne enterrée (acier)

Il faut un système qui pourra être pérenne et robuste.

M. Le Maire, après avoir pris les renseignements auprès des entreprises sur la meilleure solutions, nous a soumis des différents devis pour réaliser ces travaux.

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de financement « DETR » va être déposée, pour obtenir à minima 50% de l'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- ✚ De prendre en compte le devis de l'entreprise ROSSONI ou d'un autre opérateur moins cher pour un montant maximum de 64 620.00€ HT,
- ✚ De demander à Monsieur Le Maire de constituer le dossier pour la DETR
- ✚ De charger Monsieur Le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution de ces travaux.

✚ **DELIBERATION : DEMANDE DETR POUR LE REMPLACEMENT DE L'ALARME INCENDIE**

Monsieur le Maire expose :

Nous avons depuis l'été 2021, un souci avec l'alarme incendie actuelle.

Un dysfonctionnement dans le système fait qu'elle se déclenche sans raison et à toute heure du jour et de la nuit.

L'entreprise qui s'occupe de la maintenance de l'alarme est venue à plusieurs reprises mais n'a pas pu réparer le système.

Il nous a été conseillé par cette entreprise de changer complètement l'alarme incendie.

Nous avons donc pris contact avec M. BOUSQUET de l'Apave qui nous fait nos contrôles électriques et il nous a demandé de faire installer une alarme de Type 2 avec coupure micro car la salle des fêtes dispose d'une scène et de loges.

Cet état de fait nous oblige à disposer d'un système adapté à notre établissement.

Nous avons reçu plusieurs devis.

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de financement « DETR » va être déposée, pour obtenir à minima 50% de l'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attendre que les entreprises nous envoient leur devis.

On prendra celui qui répond le mieux à nos besoins.

✚ **ENQUETE PUBLIC AUTOROUTE**

L'enquête est ouverte depuis le 17/01.

Les propriétaires sont invités s'ils le veulent à venir voir pendant les permanences le commissaires enquêteur pour pouvoir poser tous les questions qu'ils ont.

Les dossiers de toutes les communes sont à la mairie Il va y avoir un échangeur à Villeneuve-Les-Lavaur.

Monsieur Le Maire propose après avoir écouté les avis des conseillers de mettre dans le registre les observations de la mairie.

M. ROUX pense que c'est le devoir de la mairie de savoir quelle mesure est prévue pour protéger des différentes nuisances.

M. BOYER propose de faire des tests acoustiques sur toute la longueur de la route nationale.

Cela aurait peut-être plus d'impact.

M. ROUX se propose pour nous donner les coordonnées.

Il faut rencontrer les personnes de l'entreprise ATOSCA pour avoir des explications sur l'Autoroute avant la fin de l'enquête.

👉 QUESTIONS DIVERSES

- Cantine
La Famille ANDRIEU qui avait des retard de cantine, a refait un règlement.
- Crèches et Micro-crèches
Il y a une réunion en mars à la CCSA.
On devrait se positionner pour faire la proposition d'un projet sur la commune.
- Embellissement Village
 1. On veut faire un embellissement mais il faudrait avant faire enlever les voitures de Mme JAUROU car on lui a déjà demandé et cela n'a toujours pas été fait.
Il faut prendre un arrêté ou demander à M. BALSAA, le policier intercommunautaire.
 2. M. FOLENFANT
Il y a un souci car il n'est pas professionnel c'est-à-dire qu'il n'a pas de Siret, il ne peut pas nous faire de facture.
Il faudrait trouver le moyen de l'embaucher autrement, il est proposé par intérim.
L'intérim pourrait du coup nous facturer la prestation.
- Projet de territoire
On nous demande de réfléchir à des projets pour le territoire.
- Festiv'Autan
Ce sera le 6 et 7 mai. Cela sera tourné vers les jeunes

LEVÉE DE SEANCE

Signatures :

WEÏSSE Damien		BOZOVIC Ninoslava	
LANGÉ Sébastien	Donne pouvoir à M. REILHES	GRENARD Stéphanie	
JOULIE Frédéric	Absent	NARDI Sandrine	
TEQUI Maryse		REILHES Claude	
ROUX Stéphane		BOYER Christophe	
MIRATON Didier			